

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 22

Artikel: La pipe de guerre : [suite]
Autor: Buchon, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181875>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On bouébo que n'a pas piré chix ans oëssai adi sa mère que desai à son père quand ona vatze avâi fê lou vi : Dis-vêi, éte qu'on vau l'élevâ stice ?

Adam, l'autro dzoa, lo bouébo a zu on gros petit frâré, et s'in va tot bounameint vâi sa mère et l'ai dit dinse : Mère, dis-vâi, éte qu'on vau l'élevâ stice ?

Un prédicateur prouvait, en chaire, que tout ce que Dieu a fait est bien fait. « Voilà, disait en lui-même un bossu qui l'écoutait attentivement, une chose bien difficile à croire. » Il attend le prédicateur à la porte de l'église et lui dit : « Monsieur, vous avez prêché que Dieu fait bien toutes choses ; voyez comme je suis bâti ! — Mon ami, lui répondit le prédicateur en le regardant, il ne vous manque rien ; vous êtes très bien fait pour un bossu. »

X..., bohêm e fort connu, s'égare dimanche aux courses du bois de Boulogne.

Pendant qu'il est occupé à constater les progrès de la race chevaline en France, un filou entreprend l'exploration de ses poches.

Un sergent de ville observait la scène ; il saisit le voleur, et l'on va devant M. le commissaire.

L'agent déclare que le manège du voleur durait depuis plus de cinq minutes.

— Et vous ne vous en étiez pas aperçu ? demande à X... le magistrat.

— Oh ! si, monsieur le commissaire.

— Alors à quoi pensiez-vous ?

— Je pensais que, trouvant mes poches vides, il allait peut-être y mettre quelque chose...

Bébé reçoit sa leçon de grammaire, qui consiste à changer le singulier en pluriel.

Un des exemples donnés est celui-ci :

La prunelle de mes yeux.

Bébé réfléchit longtemps et tend son œuvre à sa maîtresse. Il avait écrit :

« Les pruneaux de mes yeux.

La maîtresse a été flattée.

La pipe de guerre.

IV

Le blessé fit plusieurs signes avec la bouche, pour lui faire comprendre combien il lui eût été agréable de fumer un peu ; il regardait Jeangeorges d'un air piteux et suppliant, en lui désignant toujours la pipe ; mais Jeangeorges secoua négativement la tête.

Catherine apporta du pain et des chemises qu'elle mit dans la voiture des blessés. Tous ces pauvres malades trouvaient plaisir à regarder cette fraîche jeune fille et la saluaient même militairement en baragouinant entre eux ; puis ils s'éloignaient en lui faisant toujours signe de la main. Personne ne se demandait plus alors si c'étaient là des amis ou des ennemis. On ne voyait plus en eux que des hommes malheureux et en détresse, auxquels chacun devait venir en aide.

Un fort détachement de cavalerie formait l'arrière-garde. Catherine revenait à sa fenêtre, et Jeangeorges à son poste avec ses camarades, quand Viteli se mit à crier tout à coup :

— Tiens ! tiens ! des maraudeurs !

Deux guenilleux garnements en demi-uniforme, sans selle ni étrier, s'approchaient en effet. Un peu avant d'arriver près

de Jeangeorges, ils s'arrêtèrent à causer, puis l'un d'eux partit d'un éclat de rire. Bientôt ils se remirent en marche, mais au pas, l'un d'eux rasant presque la palissade : arrivé près de Jeangeorges, il étend la main, et craque ! lui arrache sa pipe de la bouche, pique des deux et s'enfuit au galop.

Une fois maître de cette pipe, le maraudeur se mit à la fumer, d'un air de moquerie et de bravade.

Quant à Jeangeorges, il porta la main à sa bouche ; il lui semblait que toutes ses dents venaient de lui être arrachées à la fois de la mâchoire. Pendant ce temps-là, Catherine se tordait de rire, en criant : — Eh bien, maintenant... va la chercher, la pipe !

— Certainement que j'irai ! répondit Jeangeorges, et il brisa en même temps de rage une latte de la palissade. — Venez, Viteli et Xavier ! nous prendrons nos chevaux pour les poursuivre, et, dussions-nous y rester, ce chenapan-là ne gardera pas ma pipe !

Les deux camarades allèrent donc en toute hâte chercher leurs chevaux à l'écurie, pendant que Catherine descendait épouvantée, en appelant à grands cris dans le corridor Jeangeorges, qui vint à elle en maugréant, irrité qu'il était de ses râilleries de tout à l'heure. Mais Catherine lui saisit convulsivement la main, et lui dit : — Pour l'amour de Dieu ! Jeangeorges, laisse là ta pipe... Tiens, je te promets ensuite tout ce que tu me demanderas ; mais accorde-moi au moins cela ! veux-tu donc te faire tuer pour si peu de chose ? je t'en prie ! je t'en prie ! reste là...

— Non ! ça m'est parbleu bien égal qu'il m'arrive quelque balle par la tête ; qu'ai-je à rester ici plus longtemps ; tu ne fais que t'y moquer de moi !

— Non ! non ! cela n'est pas vrai ! s'écria Catherine en lui sautant au cou... je ne veux pas te laisser aller ; il faut que tu restes là.

Jeangeorges commençait à s'émouvoir ; cependant il demanda avec dureté : — Veux-tu devenir ma femme ?

— Oui oui je le veux, oui !

La plus inefable étreinte suivit ces paroles : après quoi, Jeangeorges s'écria : — De ma vie je ne retouche une pipe si je mens, quelle diable...

— Non, je t'en prie, ne jure pas ! Il faut que tu tiennes sans cela ta promesse ; cela vaudra beaucoup mieux ! Eh bien ! tu restes ici maintenant, n'est-ce pas ? Laisse ta pipe aux Français et au diable.

Cependant les camarades armés de fourches arrivaient à cheval, en criant : — Allons, allons, Jeangeorges, en avant !

— Non, je ne vais plus, répondit Jeangeorges en pressant Catherine dans ses bras...

— Que nous donnes-tu alors, si nous te rapportons ta pipe ? demanda Viteli.

— Elle est à vous.

Aussitôt, comme éportés par une tempête, ils s'élançèrent du côté d'Empfingen, pendant que Jeangeorges et Catherine les regardaient aller.

Les maraudeurs étaient déjà presque à la montée où se trouve la marnière de la tuilerie. Quand ils se virent poursuivis, ils firent volte-face, tirèrent leurs sabres, et l'un s'apprêtait déjà à faire feu avec son pistolet ; ce que voyant, Viteli et Xavier firent également tout aussitôt volte-face, et se trouvèrent revenus tous deux, presque avant qu'on eût eu le temps de les voir partir.

A dater de ce jour, Jeangeorges cessa de fumer. Un mois après on publiait ses bans avec Catherine.

Un jour Jeangeorges vint à la tuilerie. Il était arrivé presque derrière la maison sans que personne l'aperçut. Il entendit Catherine causer avec quelqu'un à l'intérieur. — Ainsi donc tu la connais bien, demandait Catherine.

— Si je la connais ! répondit l'interlocuteur. A la voix, Jeangeorges reconnut Mayer, le brocanteur juif à cheveux rouges. — Je l'ai vu assez souvent avec elle pour cela ; il l'aimait alors, autant qu'il l'aimait à présent, et si la chose eût été possible, je crois qu'il se serait volontiers marié avec elle.

L. MNET. — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMP. HOWAT-DEL ISLE.